



FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Décembre 2012

Les accidents du travail dans le secteur de la construction en 2011

Introduction

Le service de la banque de données du Fonds des accidents du travail réalise chaque année une étude statistique des accidents du travail dans le secteur de la construction.

Les tableaux statistiques du rapport des accidents du travail de 2011 figurent en annexe.

Cette note fera le point sur l'évolution des accidents, de l'emploi et des taux de fréquence et de gravité dans le secteur de la construction. Comme l'année dernière, l'accent est mis sur les accidents du travail résultant d'une chute de hauteur. En effet, les chutes de hauteur représentent la première cause des accidents graves dans le secteur de la construction, mais aussi dans l'ensemble du secteur privé (25 % des accidents avec prévision d'incapacité permanente en 2011).

Ce rapport examine également si les taux calculés pour 2005, 2006 et 2007 pour ce secteur se maintiennent. La plupart des accidents de ces trois années ont en effet été réglés entre-temps.

Les études du Fonds des accidents du travail sur les secteurs d'activités sont réalisées sur la base de la nomenclature Nace et non pas à partir de la commission paritaire. En effet, cette information n'est pas connue dans tous les cas au contraire du code nace de l'entreprise. Pour 2,2 % des accidents du travail du secteur de la construction en 2011, on ne dispose d'aucune information sur la commission paritaire. Ce chiffre s'élevait encore à 6 % en 2010. Dans les tableaux statistiques en annexe figurent des données des accidents distribuées selon la commission paritaire (**voir le tableau 28 en annexe**). Les services présenteront quelques tableaux sur la base de la commission paritaire de la construction lors de la prochaine séance du comité technique.

Pour rappel, le secteur de la construction était composé avant le 01.01.2008 des entreprises appartenant au secteur 45 du Code Nace-Bel. Ce secteur fut scindé en trois lors de la réforme du code Nace-Bel de 2008, pour se retrouver sous les codes 41, 42 et 43.

Définitions

On entend par :

◇ **Suite des accidents**

- **Sans suite (SS)** : tout accident sans incapacité de travail réparé exclusivement par la prise en charge des frais médicaux et/ ou une perte de salaire payée pour le jour de l'accident.

- **Incapacité temporaire (IT)** : tout accident ayant entraîné une incapacité temporaire de travail mais pour lequel une guérison sans séquelle est envisagée.
- **Prévision d'incapacité permanente (PIP)** : tout accident pour lequel l'assureur constitue une provision pour séquelles permanentes. Cet accident a ou n'a pas eu de période d'incapacité temporaire.
- **Accident mortel** : tout accident ayant provoqué le décès immédiat ou retardé de la victime.

◇ Taux de fréquence et de gravité

- **Taux de fréquence (TF)** : représente le nombre d'accidents mortels ou avec au moins 1 jour d'incapacité, multiplié par 1 000 000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques.
- **Taux de gravité réel (TGR)** : représente le nombre de jours calendrier réellement perdus à la suite d'une incapacité de travail, multiplié par 1 000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition aux risques.
- **Taux de gravité global (TGG)** : représente la somme du nombre de jours calendrier réellement perdus et le nombre de jours forfaitaires d'incapacité, multipliée par 1 000 et divisée par le nombre d'heures d'exposition aux risques. Pour calculer le nombre de jours forfaitaires, on multiplie la somme des taux d'incapacité par 75 et le nombre d'accidents mortels par 7 500.

◇ Les variables européennes

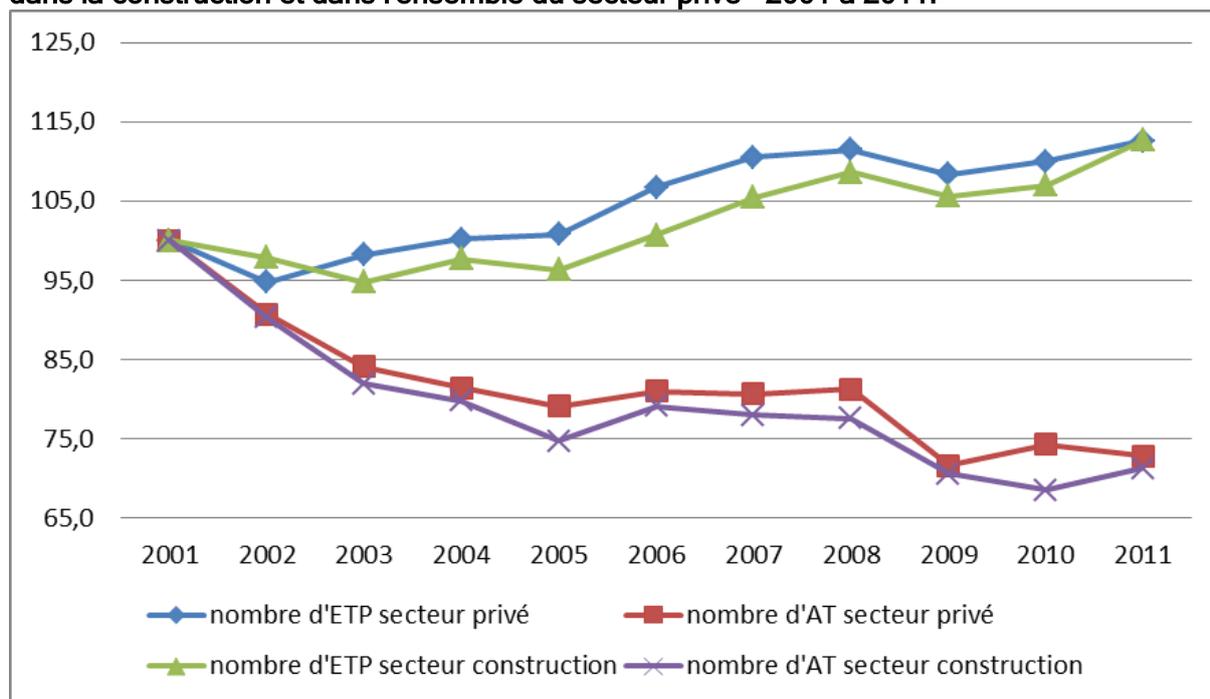
- **Le type de travail** désigne la nature principale du travail, de la tâche (activité générale) faite par la victime au moment de l'accident.
- **La déviation** désigne le dernier événement, déviant de la normale, conduisant à l'accident.
- **L'agent matériel associé ou lié à l'événement déviant** désigne le principal agent matériel associé ou lié à l'événement déviant.
- **Le contact - modalité de la blessure** désigne le contact qui a blessé la victime

Évolution des accidents sur le lieu du travail et de l'emploi entre 2001 et 2011

Les données du secteur de la construction reprises dans les 2 graphiques ci-dessous se basent sur le NACE Rev.1 (2003) - code 45 pour la période 2001-2007. Les données relatives à la période 2008-2011 se basent sur le NACE 2008-codes 41, 42 et 43. Les nomenclatures NACE 2003 et 2008 ne sont pas strictement superposables pour ce qui concerne le secteur de la construction.

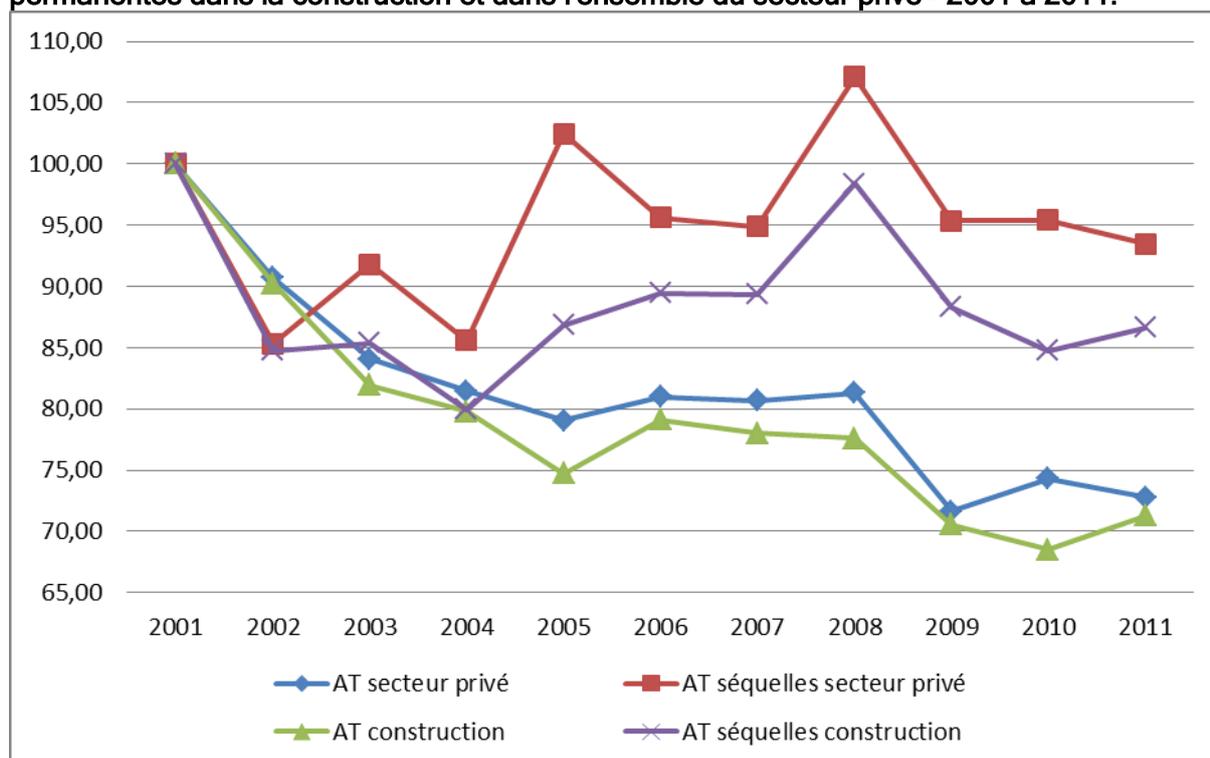
À ce propos, nous faisons remarquer que la présente étude ne traite pas des accidents du travail survenus aux intérimaires (code NACE employeur 78.200). Deux raisons le justifient : premièrement, cela mettrait en péril la comparaison des chiffres 2011 avec ceux des années précédentes ; deuxièmement, on ne connaît pas le secteur utilisateur pour 4 248 des 13 374 accidents survenus à des intérimaires (sélectionnés sur la base du code Nace 78200) en 2011, ce qui ne permet pas de refléter parfaitement la situation de ce groupe de travailleurs. Nous vous signalons cependant que le secteur de la construction a connu au moins 766 accidents d'intérimaires, dont 194 sans suite, 492 avec incapacité temporaire de travail, 49 avec prévision d'incapacité permanente et 1 accident mortel.

Graphique 1 : Comparaison de l'évolution de l'emploi et des accidents sur le lieu du travail dans la construction et dans l'ensemble du secteur privé - 2001 à 2011.



Le graphique 1 reprend l'évolution entre 2001 et 2011 des accidents sur le lieu du travail, toutes suites confondues, et du nombre d'équivalents temps plein pour l'ensemble du secteur privé et le secteur de la construction. Après la crise de 2008, la légère reprise de l'emploi en 2010 n'a pas eu les mêmes conséquences sur le nombre d'accidents; dans le secteur privé, le nombre d'accidents du travail avait augmenté alors qu'il avait diminué dans le secteur de la construction. Pour 2011, on observe que l'emploi dans le secteur de la construction a plus sensiblement augmenté que dans le secteur privé (5,3 % contre 2,4 %). Au niveau des accidents du travail, on note une hausse dans le secteur de la construction (+4,0 %) alors que le nombre d'accidents dans le secteur privé a diminué (-2,1 %).

Graphique 2 : Comparaison de l'évolution des accidents et des accidents avec séquelles permanentes dans la construction et dans l'ensemble du secteur privé - 2001 à 2011.



En 2011, le nombre d'accidents du travail dans le secteur privé a diminué par rapport à 2010 ; c'est également le cas des accidents avec prévision d'incapacité permanente (-2,0 %). Dans le secteur de la construction le nombre d'accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente a augmenté de 2,3 %.

Distribution des accidents sur le lieu du travail de 2009 à 2011 dans la construction (NACE 41-42-43) selon les suites.

Tableau 1 : Accidents du travail dans la construction - 2009 à 2011

Suites des accidents	2009	2010	2011	2010/2011
Sans suite	5 930	5 863	6 063	3,41 %
Incapacité temporaire	11 396	10 994	11 519	4,78 %
Prévision incapacité permanente	2 611	2 503	2 560	2,28 %
Mortel	22	24	22	-8,33 %
Total	19 959	19 384	20 164	4,02 %

La construction a connu en 2011 20 164 accidents sur le lieu du travail. Il s'agit là d'une hausse de 4,02 % par rapport à 2010. Dans le même temps, le volume de l'emploi a augmenté de 5,3 %, passant de 156 241 ETP en 2010 à 164 508 ETP en 2011. (voir le tableau 4 en annexe)

L'emploi augmente de 7,4% dans le secteur 41 - Construction de bâtiment-promotion immobilière (42 495 ETP en 2011). C'est également le cas dans les secteurs 42 - Génie civil (+7,0 %) (23 470 ETP en 2011) et 43 - Travaux de construction spécialisés (+4,0 %) (98 543 ETP en 2011). Autrement dit, le secteur 41 représente 26 % de l'emploi dans la construction, le secteur 42, 14 % et le secteur 43 se taille la part du lion avec 60 %.

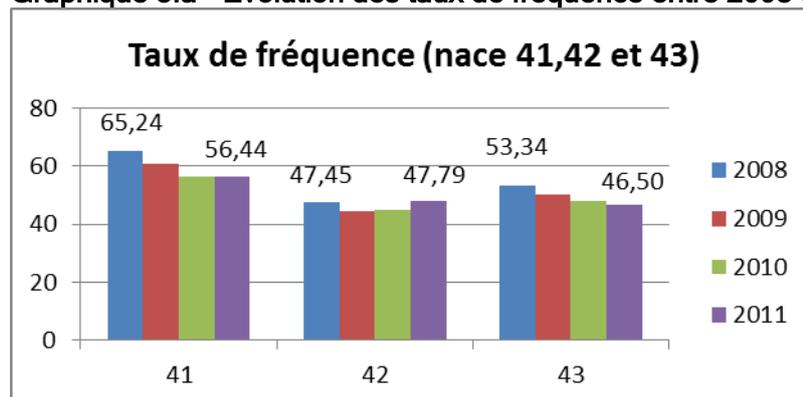
Étant donné que tant le nombre d'accidents du travail que le volume de l'emploi ont augmenté, l'impact sur les taux de fréquence et de gravité est plutôt limité.

Tableau 2 - Taux du secteur de la construction 2008-2010

	2009	2010	2011	2011/2010
Taux de fréquence	52,27	49,72	49,25	-0,95 %
Taux de gravité réel	1,49	1,42	1,44	0,87 %
Taux de gravité global	6,34	6,21	6,09	-1,92 %

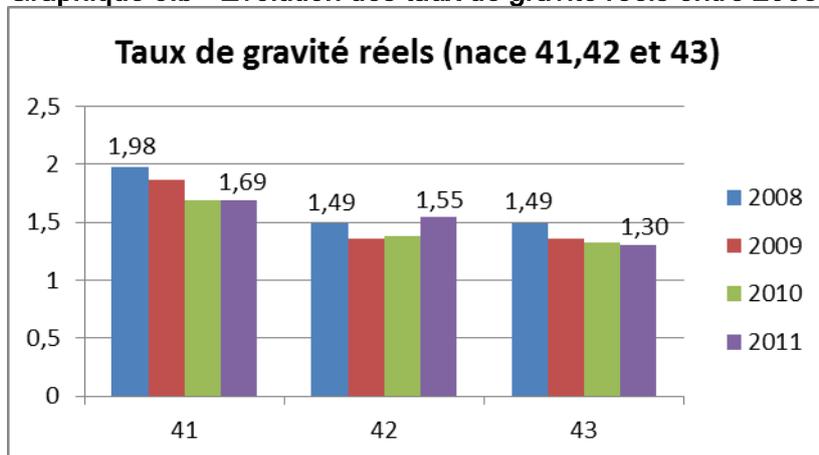
Si l'on analyse les taux pour chacun des 3 sous-secteurs, on observe une différence.

Graphique 3.a - Évolution des taux de fréquence entre 2008 et 2011 (Nace 41, 42, 43)

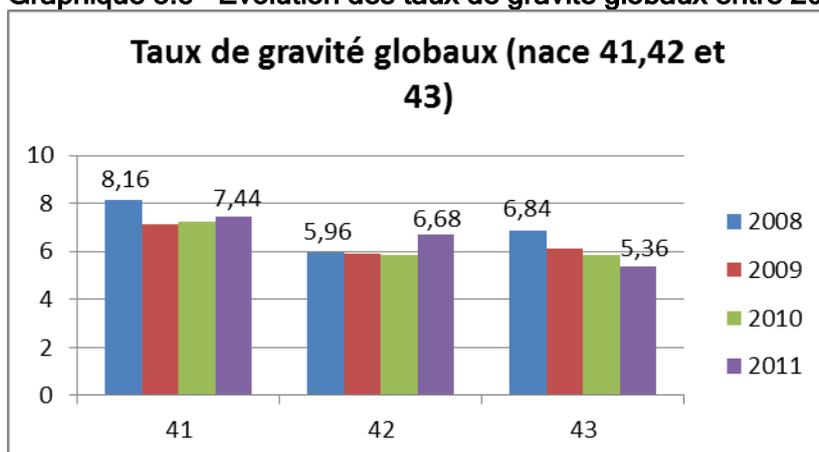


Dans le secteur 41 - Construction de bâtiment, le taux de fréquence (56,44) et les taux de gravité réel et global (1,69 et 7,44) sont toujours plus élevés que dans les secteurs 43 - Travaux de construction spécialisés et 42 - Génie civil, même si, dans ce dernier secteur, les taux ont globalement augmenté en 2011. La diminution du taux de gravité global dans l'ensemble du secteur s'explique par une baisse sensible de ce taux dans le secteur des travaux de construction spécialisés (Nace 43).

Graphique 3.b - Évolution des taux de gravité réels entre 2008 et 2011 (Nace 41, 42, 43)



Graphique 3.c - Évolution des taux de gravité globaux entre 2008 et 2011 (Nace 41, 42, 43)



Le « sous-sous-secteur » ayant le taux de fréquence le plus élevé en matière d'accidents du travail (**voir le tableau 5 en annexe**) fait cependant toujours partie de ce dernier secteur 43. Il s'agit du secteur des travaux de couverture - 43.910 (74,59). Avec la construction générale de bâtiments résidentiels 41.201 (61,84) et les travaux de plâtrerie - 43.310 (61,21), ce sous-secteur figure en tête de liste des taux de fréquence les plus élevés dans le secteur de la construction (à l'exception de quelques sous-secteurs de moindre envergure).

Le « sous-sous-secteur » ayant le taux de gravité global le plus élevé est également celui des travaux de couverture (12,34). Il devance le secteur de la construction générale d'autres bâtiments non résidentiels - 41.203 (8,71) et les secteurs 43.120 - Travaux de préparation des sites (8,22) et 42.110 - Construction de routes et d'autoroutes (8,04) (à l'exception de quelques sous-secteurs de moindre envergure).

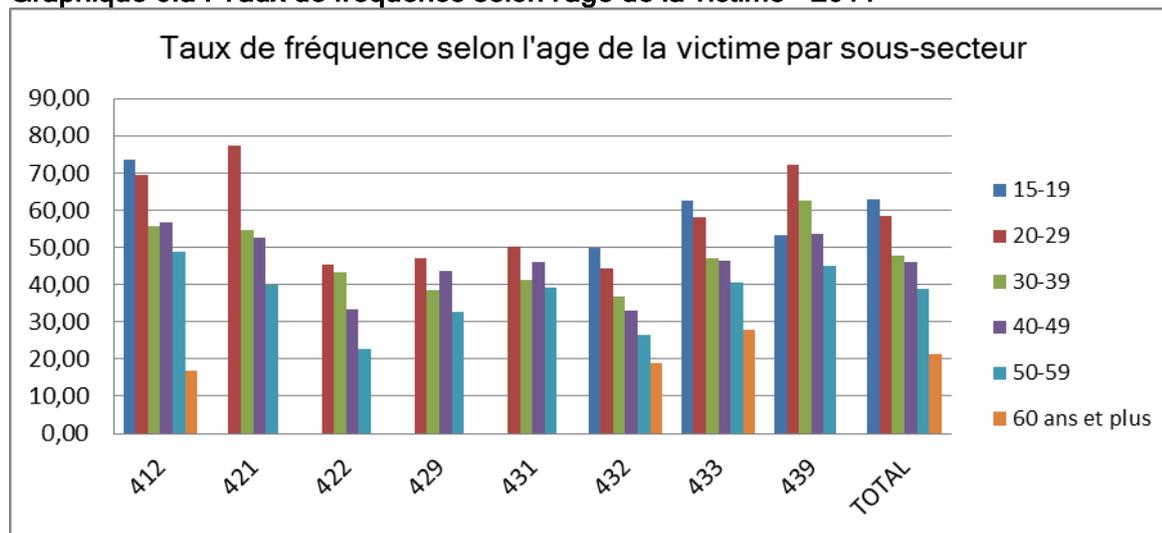
Quels sont les secteurs qui ont contribué à la baisse du taux de gravité global moyen du secteur 43 (et, par extension, de l'ensemble du secteur de la construction) ? 43.320 travaux de menuiserie, 43.211 travaux d'installation électrotechnique de bâtiment et 43.310 travaux de plâtrerie, combinés à des baisses dans d'autres secteurs de moindre envergure (**voir le tableau 6 en annexe**).

Sexe et âge de la victime - taille de l'entreprise

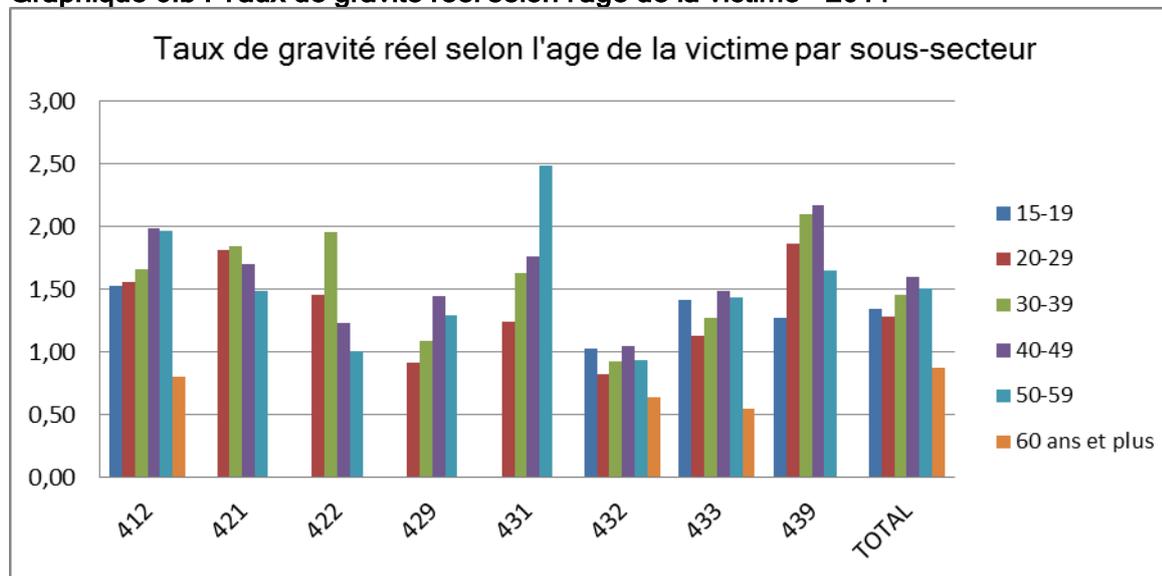
Concernant le sexe des victimes d'accident du travail dans le secteur de la construction, on peut résumer que 0,8 % des accidents concernait des travailleurs de sexe féminin (voir le tableau 8 en annexe).

En ce qui concerne l'âge des victimes, il est difficile d'opérer une comparaison en nombres absolus (voir le tableau 9a en annexe). Dès lors, c'est sur la base des « heures d'exposition au risque », que nous communiquons l'ONSS, que les taux (de fréquence, de gravité et de gravité global) ont été calculés pour ces sous-catégories (voir le tableau 9b en annexe). Les graphiques 6.a/b/c reflètent les résultats ; les sous-secteurs représentés sont les plus pertinents au plan statistique (ayant le plus grand nombre d'ETP en 2011).

Graphique 6.a : Taux de fréquence selon l'âge de la victime - 2011



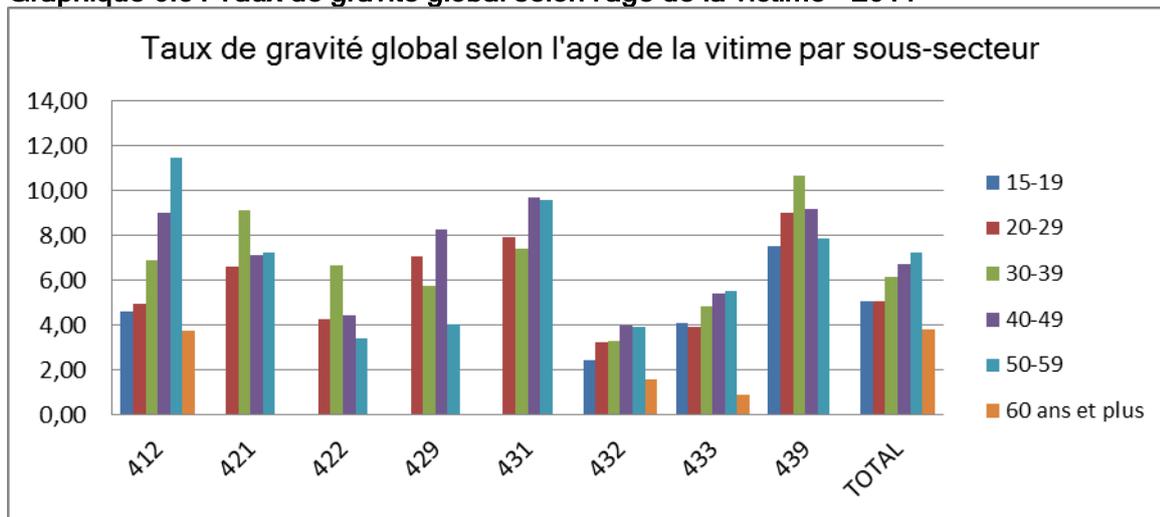
Graphique 6.b : Taux de gravité réel selon l'âge de la victime - 2011



En ce qui concerne le taux de fréquence, on constate que, dans tous les sous-secteurs comme dans l'ensemble du secteur (« total »), plus le travailleur vieillit plus le risque diminue. Pour le taux de gravité réel, le constat est plus nuancé, même si 6 des 8 sous-secteurs, tout comme la moyenne de l'ensemble du secteur, montrent que plus le travailleur vieillit, plus le risque croît légèrement. À partir de 60 ans, le risque diminue significativement.

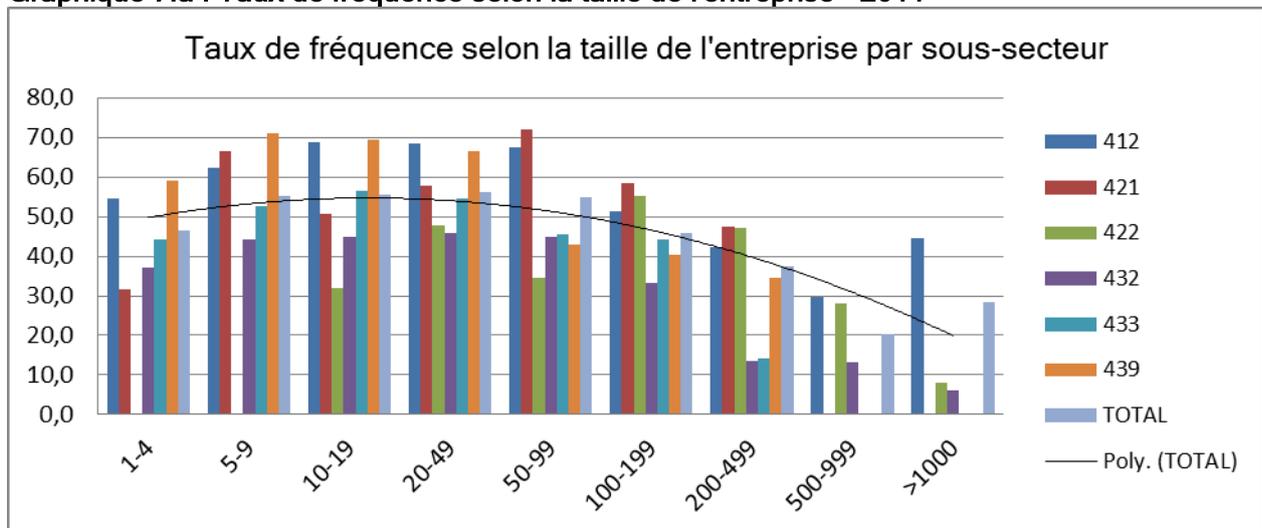
Concernant le taux de gravité global (graphique 6.c), qui comptabilise proportionnellement les prévisions d'incapacité permanente et les accidents mortels, on observe ici aussi que pour le total du secteur le vieillissement du travailleur s'accompagne d'une hausse du risque, bien que cela pour les sous-secteurs varie de l'un à l'autre.

Graphique 6.c : Taux de gravité global selon l'âge de la victime - 2011

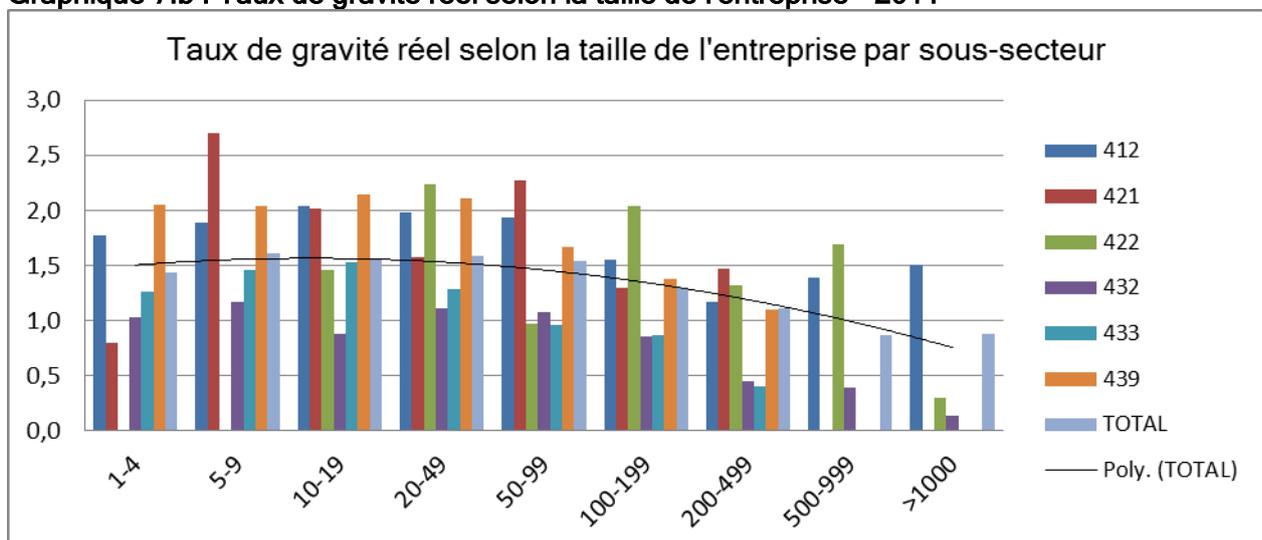


Pour « la taille de l'entreprise de la victime », il est également complexe d'opérer une comparaison en nombres absolus (voir le tableau 10.a en annexe). Ici, nous avons dès lors calculé les différents taux (voir les graphiques 7.a/b/c - tableau 10.b en annexe).

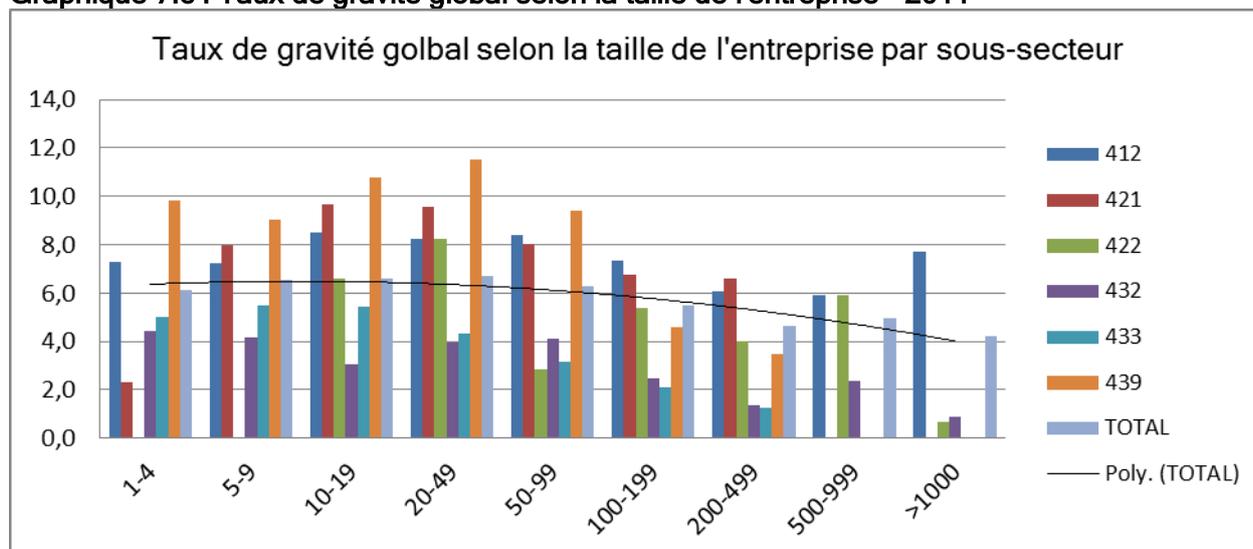
Graphique 7.a : Taux de fréquence selon la taille de l'entreprise - 2011



Graphique 7.b : Taux de gravité réel selon la taille de l'entreprise - 2011



Graphique 7.c : Taux de gravité global selon la taille de l'entreprise - 2011



Dans ces 3 graphiques, nous observons une variation en fonction des différents sous-secteurs. Nous y avons inséré une courbe qui reflète la tendance de la moyenne du secteur de la construction. Les très petites entreprises (1 à 4 travailleurs) ont souvent un taux de fréquence moins élevé. Viennent ensuite les entreprises occupant jusqu'à 100 travailleurs, qui ont un taux de fréquence plus élevé similaire qui diminue à nouveau pour les entreprises de plus de 100 travailleurs. Nous observons également cette tendance pour les taux de gravité réel et global, bien qu'elle soit moins prononcée pour le taux de gravité réel (qui tient compte du nombre total de jours d'absence) et encore moins pour le taux de gravité global (qui comptabilise également les taux d'incapacité permanente prévus et les accidents mortels).

Évolution des causes et circonstances des accidents du travail dans la construction entre 2010 et 2011

Voici un aperçu de la fréquence des causes et circonstances des accidents du travail dans le secteur de la construction. Il s'agit des variables avec lesquelles on décrit le processus accidentel dans la nomenclature européenne. Des informations plus détaillées figurent dans les **tableaux en annexe (21-27)**. En général, les résultats restent comparables d'une année à l'autre.

Les chutes de hauteur (rubrique 4 « contact-modalité de la blessure »), sur lesquelles nous souhaitons mettre l'accent, sont toujours la principale cause d'accidents du travail. 14,5 % des accidents du travail dans le secteur de la construction en 2011 étaient dus à une chute de hauteur ; 27,1 % des accidents mortels ou avec prévision d'incapacité permanente ont été provoqués par une chute de hauteur.

1. Type de travail - 2011 (2010 ; 2009)

Par ordre décroissant de fréquence, on retrouve :

1. 51 - Mise en place, montage et démontage : 20 % (20,3 % ; 18,4 %)
2. 24 - Rénovation : 15,6 % (15,1 % ; 18 %)
3. 22 - Construction nouvelle : 15,2 % (15% ; 17 %)

2. Déviation - 2011 (2010 ; 2009)

Par ordre décroissant de fréquence, on retrouve :

1. 64 - Mouvement non coordonné : 10,9 % (10,6 % ; 10,5 %)
2. 44 - Perte de contrôle d'objet manipulé : 9,7 % (8,9 % ; 8,4 %)
3. 52 - Glissade, trébuchement avec chute de personne de plain-pied : 9,5 % (10 % ; 9,8 %)
4. 43 - Perte de contrôle d'outil à main ou de matière travaillée : 9,1 % (9,2 % ; 9,4 %)
5. 51 - Chute de personne - de hauteur : 6,8 % (6,3 % ; 6,6 %)

3. Agent matériel - 2011 (2010 ; 2009)

Par ordre décroissant de fréquence, on retrouve :

1. 14.00 Matériaux, objets, produits, éléments constitutifs de machines, bris, poussières : 28,2 % (28,4 % ; 30,8 %)
2. 01.00 Bâtiments, constructions, surfaces - à niveau : 15 % (14,3 % ; 13,9 %)
3. 02.00 Bâtiments, constructions, surfaces - en hauteur : 11,1 % (11,3 % ; 12,8 %)
4. 06.00 Outils à main, non motorisés : 8,8 % (8,7 % ; 8 %)
(00.00 Pas d'agent matériel ou pas d'information : 6 %)
5. 07.00 Outils tenus ou guidé à la main, mécaniques : 5 % (5,3 % ; 5,4 %)

4. Contact-modalité de la blessure - 2011 (2010 ; 2009)

Par ordre décroissant de fréquence, on retrouve :

1. 31 - Mouvement vertical, chute : 14,5 % (15,1 % ; 15,2 %)
2. 71 - Contrainte physique sur le système musculosquelettique : 12,2 % (11,8 % ; 11,1 %)
3. 51 - Contact avec agent matériel coupant : 9,5 % (9,6 % ; 8,8 %)
(00 - Inconnu : 9,2 %)
4. 42 - Heurt par objet qui chute : 8,8 % (8,4 % ; 8,2 %)

5. Nature de la lésion - 2011 (2010 ; 2009)

Par ordre décroissant de fréquence, on retrouve :

1. 11 - Blessures superficielles : 22,0 % (21,7 % ; 20,9 %)
2. 10 - Plaies et blessures superficielles : 14,9 % (10,1 % ; 8,3 %)
3. 32 - Entorses et foulures : 12,7 % (11,1 % ; 11,8 %)

6. Localisation de la blessure - 2011 (2010 ; 2009)

Par ordre décroissant de fréquence, on retrouve :

1. 54 - Doigts : 18,5 % (18,7 % ; 19 %)
2. 62 - Jambes : 9,5 % (9,7 % ; 6,5 %)
3. 53 - Main : 9,3 % (8,8 % ; 9,5 %)
4. 13 - Yeux : 8,6 % (9 % ; 9 %)

Chutes de hauteur dans le secteur de la construction

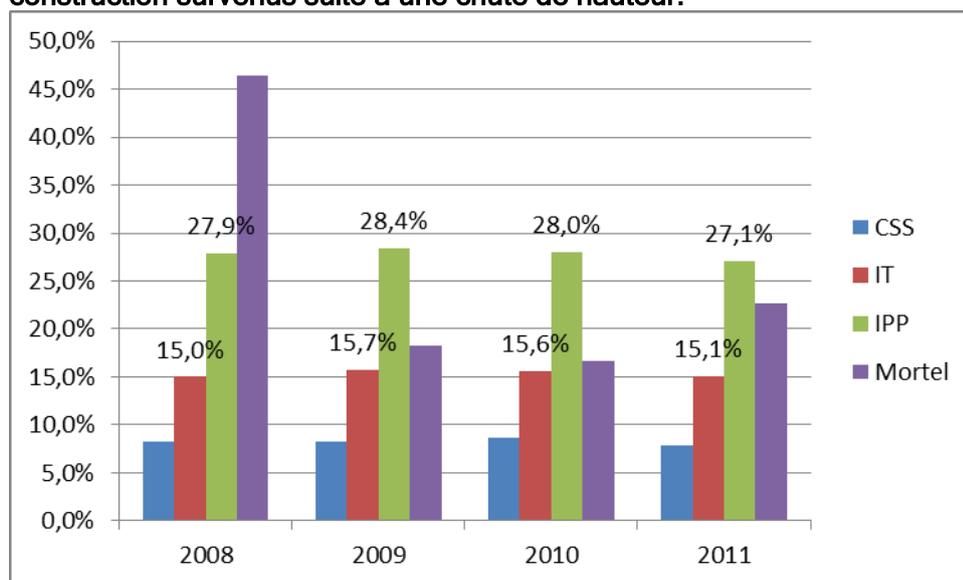
En chiffres absolus, le nombre de chutes de hauteur est quasi inchangé. La part de ce type d'accidents dans le nombre total d'accidents du travail est à la baisse.

Tableau 3 - Évolution des accidents du travail par chutes de hauteur, toutes suites confondues 2009 - 2011

Contact-modalité de la blessure	2009		2010		2011	
31 Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute)	3 024	15,2 %	2 926	15,1 %	2 924	14,5 %
Autres contacts-modalités de la blessure	16 935	84,8 %	16 458	84,9 %	17 240	85,5 %
Total AT secteur de la construction	19 959	100,0 %	19 384	100,0 %	20 164	100,0 %

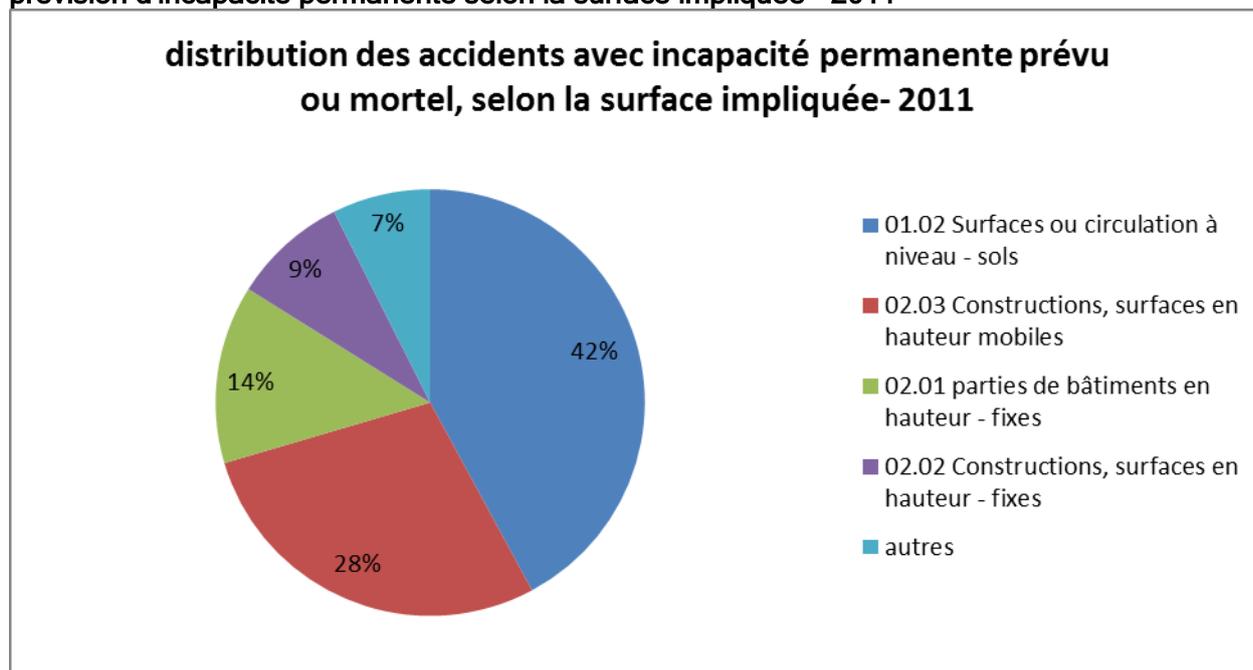
Une chute de hauteur a généralement des conséquences graves pour la victime. Ce type de chute représente quelque 27% des accidents du travail avec prévision d'incapacité permanente en 2011. La distribution selon les conséquences, comme on peut le voir dans le graphique 8, est restée relativement constante au cours des 4 dernières années, à l'exception des décès en 2008. Les chutes de hauteur ont représenté cette année-là près de la moitié des accidents mortels de la construction (13 sur 28). Le nombre de décès suite à une chute de hauteur était de 4 en 2009 et 2010 et de 5 en 2011.

Graphique 8 - Distribution en part relative, selon les suites, des accidents du travail dans la construction survenus suite à une chute de hauteur.



Le graphique 9 présente le type de surface à partir de laquelle les chutes de hauteur se sont produites en 2011. N'ont été retenus ici que les accidents avec prévision d'incapacité permanente et les accidents mortels. Les surfaces de plain-pied, suivies des surfaces/moyens d'accès mobiles (par opposé aux installations fixes, comme des passerelles, des échelles fixes, etc.) sont à l'origine de la majorité des chutes de hauteur dans le secteur de la construction.

Graphique 9 - Distribution des accidents sur le lieu du travail entraînant le décès ou une prévision d'incapacité permanente selon la surface impliquée - 2011



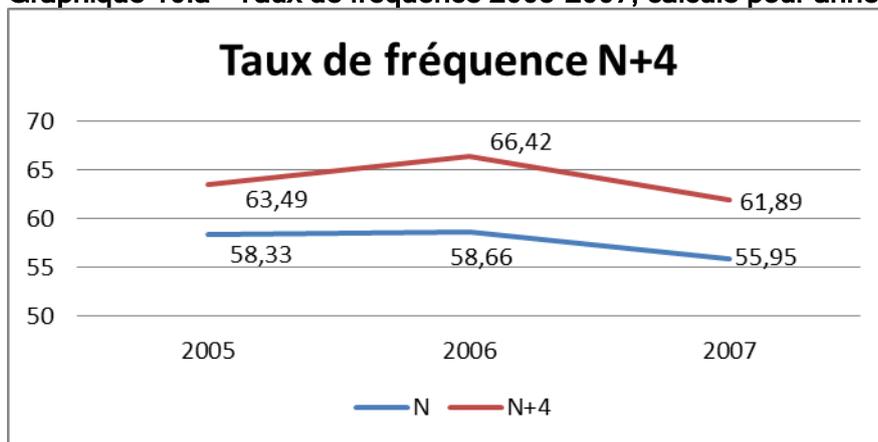
Taux de fréquence, de gravité et de gravité globale après le règlement définitif des accidents

Les taux, que nous calculons chaque année pour le rapport annuel statistique des accidents du travail, se basent sur les données disponibles au 31 décembre de l'année en question. Pour une série d'accidents, le nombre de jours d'absence causés par l'accident n'est cependant pas encore complet car la période de convalescence n'est pas encore terminée. Les taux d'incapacité permanente sont estimés par les entreprises d'assurances afin de pouvoir constituer des provisions, mais ils ne sont pas définitifs. À cela s'ajoutent les accidents qui sont déclarés plus tard, les aggravations après un 1^{er} règlement...

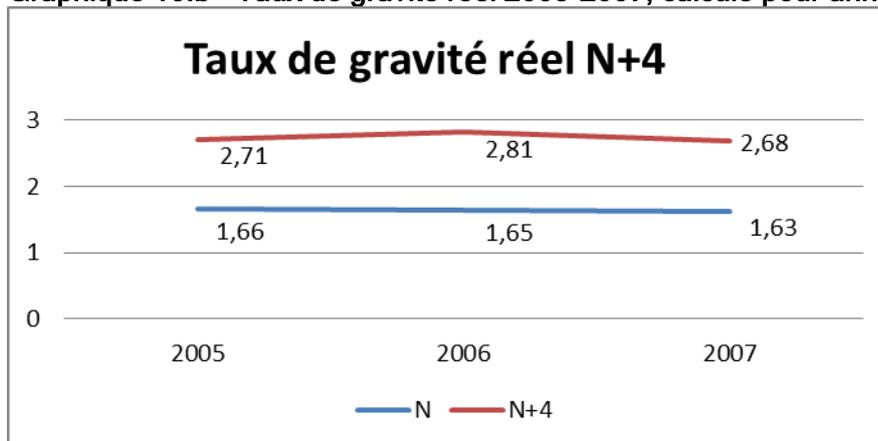
Plusieurs facteurs sont donc responsables du manque de précision des taux de fréquence, de gravité et de gravité globale calculés initialement. Cependant, ne constituent-ils pas déjà un bon indicateur des taux définitifs ?

Pour le vérifier, les taux de 2005, 2006 et 2007 ont été recalculés sur la base des données d'accident disponibles 4 ans plus tard : fin 2009, 2010 et 2011. Les graphiques 10.a/b/c comparent les grades : les taux pour l'année de l'accident (année N) et les mêmes taux calculés 4 ans plus tard (année N+4).

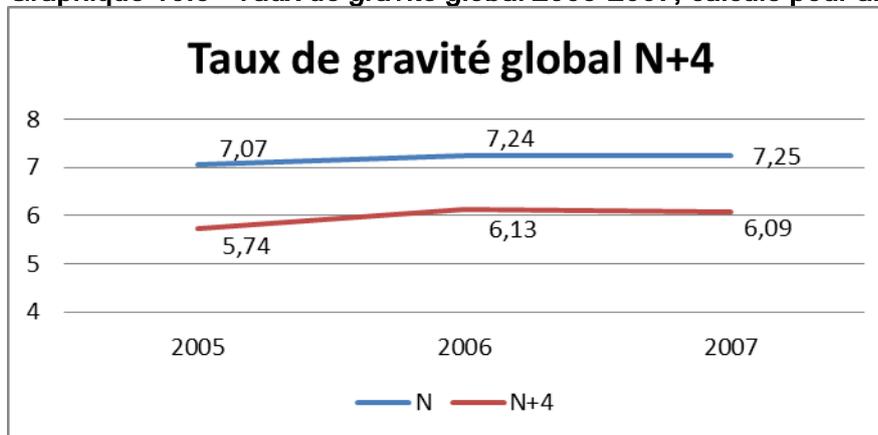
Graphique 10.a - Taux de fréquence 2005-2007, calculé pour année N et année N+4



Graphique 10.b - Taux de gravité réel 2005-2007, calculé pour année N et année N+4



Graphique 10.c - Taux de gravité global 2005-2007, calculé pour année N et année N+4



Globalement, on peut en déduire que :

1. le nombre d'accidents avec suite est finalement supérieur à celui calculé au 31 décembre de l'année (concerne le taux de fréquence),
2. le nombre de jours d'incapacité de travail est également supérieur à celui calculé au 31 décembre de l'année (concerne le taux de gravité),
3. les taux d'incapacité permanente après règlement de l'accident sont clairement inférieurs à ceux calculés au 31 décembre de l'année (concerne le taux de gravité global),
4. l'indication donnée par les taux calculés juste après l'année de l'accident n'est pas contredite par les taux calculés 4 ans plus tard.

Nous observons ce phénomène de manière générale pour l'ensemble du secteur privé (voir à ce sujet le Doc.CTP/6/12/09 présenté au cours de cette séance).

Conclusion

En ce qui concerne le volume de l'emploi, le secteur de la construction a connu en 2011 une croissance accélérée (5,3 %), en comparaison avec le secteur privé (2,4 %). Le nombre d'accidents du travail a également augmenté, même si cette hausse s'est opérée dans une plus faible proportion (4 %). Les accidents graves et mortels du travail ont connu une progression de 2,2 %. Le fait que le volume de l'emploi ait davantage cru que les accidents du travail, a entraîné (la poursuite de) la baisse des taux de fréquence et de gravité global.

Si l'on procède à une ventilation par sous-secteurs, tant le sous-secteur 41 - Construction de bâtiments - que le sous-secteur 42 - Génie civil - montrent en 2011 pour les 3 taux des chiffres stables ou supérieurs à 2010. Le sous-secteur 43 - Travaux de construction spécialisés - (qui représente 60 % de l'emploi dans le secteur de la construction) s'avère être à l'origine de l'évolution positive des taux de fréquence et de gravité global du secteur. Les travaux de couverture (43.910) restent le secteur présentant les taux de fréquence et de gravité global les plus élevés, même si l'on a observé une légère amélioration. Ce sont surtout les secteurs 43.320 - Travaux de menuiserie - et 43.211 - Travaux d'installation électrotechnique de bâtiment - qui ont contribué à la légère amélioration des taux dans le secteur de la construction.

En ce qui concerne les caractéristiques des victimes, dans 99 % des accidents de la construction, la victime est un homme (**voir le tableau 8 en annexe**), dans 90 %, la personne est belge (**voir les tableaux 13a/b en annexe**) et, dans 58 %, il s'agit d'un ouvrier du bâtiment (gros œuvre/finitions) et assimilés (**voir les tableaux 12 a/b en annexe**). Les taux de fréquence selon l'âge de la victime indiquent que les jeunes travailleurs sont plus souvent victimes d'accidents, mais que les travailleurs plus âgés ont des accidents plus graves. Les taux de fréquence selon la taille de l'entreprise de la victime varient en fonction du sous-secteur.

En 2011, les variables européennes SEAT relatives aux causes et circonstances des accidents du travail ne diffèrent que légèrement par rapport à 2010. Il est particulièrement frappant de constater que, parmi les « contacts-modalités de la blessure », la « chute de hauteur » continue de reculer (15,2 %, 15,1 %, 2011 : 14,5 %) tandis que la « contrainte physique sur le système musculosquelettique » progresse (11,1 %, 11,8 %, 2011 : 12,2 %). Cependant, en ce qui concerne les accidents mortels et avec séquelles, la « chute de hauteur » reste de loin le principal contact-modalité de la blessure.

Nous concluons également que les taux calculés juste après l'année de l'accident constituent un bon indicateur des taux définitifs, qui ne peuvent être calculés que plus tard. En général, les taux de fréquence et de gravité réel définitifs sont supérieurs à ceux calculés initialement. Les taux de gravité globaux, quant à eux, sont inférieurs aux taux définitifs ; les taux prévus d'incapacité permanente s'avèrent surestimés par rapport aux taux réglés définitivement.